

## **STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU DIALOGUE SUR LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT AXÉ SUR LES RESSOURCES NATURELLES**

*(Note adoptée lors de la deuxième Réunion du Dialogue sur les politiques de développement axé sur les ressources naturelles, 3-4 Juin 2014)*

### **Contexte**

En Mai 2012, le Conseil ministériel de l'OCDE adoptait la Stratégie de l'OCDE sur le développement. La Stratégie vise à renforcer l'engagement de l'OCDE envers les Pays partenaires et promouvoir une meilleure compréhension mutuelle et coopération. Son objectif principal est de renforcer les contributions de l'OCDE « à l'instauration d'une croissance plus solidaire et à un développement plus pérenne dans un éventail de pays aussi large que possible », en recourant pleinement aux approches de l'Organisation fondées sur des données objectives, afin d'améliorer l'élaboration des politiques et la réforme économique dans les pays en développement, émergents et développés.

Le Dialogue sur les politiques de développement axé sur les ressources naturelles est une initiative horizontale de l'OCDE et partie intégrante de la Stratégie. Il vise à établir un processus structuré pluriannuel de partage des connaissances et d'apprentissage entre pairs impliquant les pays producteurs – pays Membres de l'OCDE et pays Partenaires - et cherche à identifier la façon de mettre les ressources naturelles au service d'un développement plus large et plus inclusif ainsi qu'à déterminer les conditions nécessaires pour permettre un effet multiplicateur sur et une transformation de l'économie locale.

Il est prévu que le Dialogue génère une base collective significative de connaissances. Les contributions du Dialogue permettront également à l'OCDE d'accéder à une meilleure compréhension des défis auxquels les économies en développement et émergentes sont confrontées ainsi que d'améliorer la cohérence entre les politiques des pays Membres de l'OCDE et des pays Partenaires. Le processus servira également à identifier les moyens de développer des approches collaboratives et des stratégies de coordination avec le secteur privé pour parvenir à des résultats mutuellement avantageux à la fois pour les investisseurs et les pays-hôtes et pour identifier les nouveaux problèmes importants de développement.

La première phase du Dialogue (2013-2015) sera axée sur les ressources non-renouvelables dans le secteur extractif (pétrole, gaz, charbon, métaux et minerais). Les pays participants pourront envisager d'élargir le champ d'étude aux ressources naturelles renouvelables à mesure que les travaux avancent.

Ce processus pluriannuel sera enrichi par des analyses fondées sur des données objectives et des études de cas coordonnées par le Secrétariat de l'OCDE avec le soutien et la participation des pays participants sur une base volontaire, des organisations et institutions internationales partenaires et d'autres parties prenantes concernées. Le Dialogue bénéficiera et s'appuiera également sur le travail et l'expertise transversale de l'OCDE en utilisant ses analyses, son expertise et ses contributions de manière appropriée.

## Réunions

Les pays participants se réuniront deux fois par an. Les réunions semestrielles se tiendront à l'OCDE ou dans les pays participants volontaires afin de garantir l'appropriation. Les pays participants sont encouragés à signaler les opportunités qui peuvent permettre d'optimiser le calendrier des réunions et de promouvoir une meilleure coordination avec d'autres processus régionaux et internationaux. Le Secrétariat cherchera à créer des synergies, si tant est que cela soit pratique et réalisable.

Les réunions semestrielles offriront un cadre interactif favorisant un dialogue thématique avec les pairs, le partage d'expérience, l'apprentissage mutuel et la production collective de connaissances nouvelles, y compris le développement d'approches collaboratives pour répondre à des défis communs.

Les réunions du Dialogue ainsi que les réunions des pays participant à des axes de travail particuliers seront l'occasion pour tous les pays participants d'échanger sur un pied d'égalité sur les problématiques incluses dans le Programme de travail.

Chaque pays participant sera considéré tant comme un détenteur de savoirs que comme un récipiendaire tandis que le Centre de développement de l'OCDE jouera un rôle de facilitateur en contribuant à la formulation des enjeux et la structuration des débats et en favorisant la génération, la systématisation et l'accès aux savoirs collectifs tacites et aux connaissances nouvellement acquises.

Les pays participants arrêteront les décisions par consensus, qui peuvent impliquer des décisions approuvées suivant le principe de non-objection.

Reflétant la nature spécifique d'un processus qui doit répondre à la demande, tous les pays participants devront couvrir les frais de participation aux réunions semestrielles.

## Niveau et types d'engagement du Dialogue

### *Niveau minimum d'engagement*

Tous les pays participants devront participer régulièrement aux réunions semestrielles du Dialogue et travailler ensemble à la réalisation du Programme de travail. Les Points focaux contribueront activement aux discussions du Dialogue en partageant leurs connaissances, leurs expériences, leurs politiques et leurs pratiques.

L'approche multidimensionnelle du Dialogue à l'égard des questions à traiter nécessitera une coordination interministérielle, ainsi qu'avec les agences et les autorités au niveau national et sous-national. Les Points focaux désignés seront les garants d'une coordination efficace, devront solliciter et consolider les contributions des différentes instances nationales compétentes comme il convient.

### *Engagement dans des axes de travail spécifiques*

Lors de la Réunion inaugurale des 18 et 19 Décembre 2013, les Pays participants ont identifié quatre axes de travail pour le Programme de travail 2014-2015 : (i) Création de Valeur Partagée et Développement Local; (ii) Dépense des Recettes et Fonds de Stabilisation; (iii) Obtention de contrats plus avantageux; (iv) Profils à Haut Risque de Corruption dans le Secteur Extractif.

Les Pays participants pourront organiser des sous-groupes thématiques pour chaque axe de travail afin de soutenir les activités du Dialogue et les mener à bien en parallèle.

#### *Rôle du Co-facilitateur*

Chaque axe de travail sera dirigé conjointement par un ou deux pays participants sur une base volontaire. Le Co-facilitateur dirigera, en collaboration avec le Secrétariat, toutes les activités nécessaires à la préparation des discussions ciblées lors des réunions du Dialogue, y compris les documents de travail et les conférences téléphoniques entre les réunions ; assurera avec le soutien du Secrétariat la liaison avec les autres pays participants de façon à identifier les questions clés à examiner et à comprendre les besoins et les demandes des pays; guidera le Secrétariat sur la manière de définir l'ordre du jour des réunions thématiques autant que nécessaire; assurera la liaison avec les autres organes et processus internationaux ou régionaux afin de garantir une coordination efficace et la pertinence et l'impact des activités menées par les Pays participants dans le cadre du Programme de travail.

#### *Rôle des Pays participants engagés activement dans les axes de travail*

Tous les Pays participants peuvent s'engager sur un ou plusieurs axes de travail en informant par écrit le Secrétariat.

Les Pays participants souhaitant prendre une part plus active dans un des axes de travail contribueront à la mise en œuvre du Programme de travail en participant régulièrement aux conférences téléphoniques. Les conférences téléphoniques seront organisées par le Secrétariat en coordination avec les Co-facilitateurs. Elles se tiendront aussi souvent que nécessaire pour soutenir la mise en œuvre du Programme de travail. Les Pays participant à des axes de travail spécifiques partageront avec le Secrétariat les informations pertinentes (politiques nationales, lois, régulations, traités et contrats à titre confidentiel) et toute autre donnée nécessaire à la production d'une base collective de connaissances et à la réalisation de travaux d'analyse fondée sur des données objectives afin d'appuyer le Dialogue et de remplir les objectifs fixés.

Les Pays participants souhaitant prendre part dans un des axes de travail pourront désigner s'ils le souhaitent des experts nationaux avec une compétence spécifique sur les questions à traiter. Ces experts nationaux seront invités à apporter leurs contributions et à assister régulièrement aux réunions du Dialogue aux côtés de Points focaux.

#### *Engagement avec les organisations et institutions internationales partenaires*

Un Comité consultatif d'experts composé de représentants d'organisations et d'institutions internationales a été établi pour catalyser les efforts, promouvoir une collaboration efficace, éviter la duplication des travaux et combler les lacunes dans la mise en œuvre.

#### *Engagement avec les parties prenantes*

Les parties prenantes (entreprises et associations d'entreprises, groupes de réflexion, et groupes de la société civile) participeront aux réunions semestrielles et aux axes de travail afin de faire progresser les discussions sur des sujets précis. Les organisations internationales de la société civile pourront aider à l'identification d'organisations et institutions locales compétentes avec lesquelles s'engager.

## **Comité directeur et Président**

Les Co-facilitateurs des axes de travail siègeront au Comité directeur. Le Comité directeur servira d'organe de gestion du Dialogue en coordination avec le Secrétariat. Le Comité directeur jouera également le rôle de bureau du Président. Il pourra se réunir en personne lors des réunions semestrielles du Dialogue ou par le biais de conférences téléphoniques aussi souvent que nécessaire.

Les fonctions du Comité directeur comprennent: la préparation des questions à examiner par les pays participants lors des réunions semestrielles du Dialogue ; la liaison avec le Secrétariat et tout autre organisme et processus international ou régional afin de garantir une coordination efficace et la pertinence et l'impact des activités menées par les Pays participants dans le cadre du Programme de travail ; l'orientation et le soutien aux activités du Secrétariat concernant les aspects opérationnels du travail, et notamment la hiérarchisation des priorités des axes de travail.

Le Comité directeur, en consultation avec les Pays participants désignera au sein de ses membres le Président du Dialogue pour le premier cycle 2014-2015.

Le Président collaborera avec le Comité directeur et le Secrétariat à l'établissement du calendrier et de l'ordre du jour des réunions du Dialogue. Le Président, avec le Secrétariat servira de point de contact avec l'OCDE. Lorsque les réunions du Dialogue sont accueillies par un pays participant, le pays hôte co-présidera la réunion.

## **Secrétariat**

Le Secrétariat, en collaboration avec le Président du Dialogue, est responsable de l'administration du Programme de travail en accord avec les normes et pratiques de l'OCDE régissant ses comités et des organes subsidiaires. Avec le Président, le Secrétariat sert de principal point de contact avec les organes compétents de l'OCDE et les Pays participants. Le Secrétariat, en collaboration avec le Président, assure une communication appropriée entre l'OCDE et les parties prenantes au Dialogue.